

**Déclaration de PostEurop**

28/09/2017

**Gestion future du travail de l'UPU et réforme de l'UPU**

**Préambule:**

À l'occasion du Congrès extraordinaire de l'UPU à Addis-Abeba en septembre 2018, les Pays-membres devront statuer sur la gestion future du travail de l'Union et la réforme de sa gouvernance. Pour commencer, le Conseil d'administration (CA) devra adopter une proposition soumise au Congrès.

Par conséquent, les opérateurs postaux désignés membres de PostEurop ont pris note du travail réalisé par le groupe ad hoc sur la réforme de l'Union (GAHRU) jusqu'à présent, et y ont contribué activement et avec enthousiasme.

Afin de poursuivre cette participation constructive et anticiper le Congrès de mi-mandat à Addis-Abeba, les Membres de PostEurop souhaitent faire part de leurs commentaires sur les objectifs de la réforme et sur les moyens de les atteindre. Ils sont disposés à contribuer à tout autre travail sur ces questions.

-----

**Déclaration sur les projets de recommandations du GAHRU en vue de la deuxième session 2017 du CA**

En référence à leur déclaration précédente à Erevan, le 20 avril 2016, les opérateurs postaux désignés membres de PostEurop souhaitent confirmer leur engagement envers l'Union postale universelle (UPU) en tant que facilitateur mondial pour l'échange de services postaux. Les opérateurs postaux européens ont été fortement et activement impliqués dans l'évolution du processus de réforme dès le début et sont prêts à continuer à soutenir la réforme et à contribuer à ce travail au profit de tous les Pays-membres et pour répondre aux besoins des clients.

Les Membres de PostEurop estiment que l'UPU peut conserver sa pertinence mondiale et le rôle unique qu'elle joue depuis sa création. L'UPU doit continuer à suivre les développements fondamentaux et rapides et les changements structurels qui se produisent continuellement sur le marché, tandis que les opérateurs postaux désignés, en tant qu'entités désignées pour remplir les obligations des Pays-membres, ont besoin de la plus grande flexibilité possible afin de faire face aux défis actuels et futurs.

Il convient également de noter que les Membres de PostEurop ont toujours soutenu et soutiennent toujours la résolution C 27/2016 du Congrès, qui mentionne expressément *«la nécessité de poursuivre l'étude sur l'organisation, la structure et le fonctionnement des différents organes (...) de l'Union (...) afin d'établir une distinction plus claire entre leurs rôles respectifs»*.

**PostEurop salue les méthodes de travail du CA et du CEP à Istanbul**

À la suite de la résolution C 27/2016 du Congrès, les comités et groupes de travail du CA et du Conseil d'exploitation postale (CEP) ont été rationalisés. Toutes les décisions du Congrès ont été traduites en une matrice qui permet un suivi transparent du travail en cours pendant le cycle d'Istanbul.

PostEurop soutient ces nouvelles méthodes dans la mesure où elles contribuent à rendre l'organisation plus agile. Davantage d'améliorations restent toutefois nécessaires.

### **PostEurop soutient les efforts du GAHRU**

PostEurop constate positivement que l'adhésion au GAHRU, établie conformément à la résolution du Congrès, a été largement ouverte à toutes les parties prenantes. Beaucoup a déjà été accompli de manière consensuelle, par le biais de réunions, de consultations et d'une équipe de travail. Il est très important de garder cette approche ouverte, progressive et transparente.

### **PostEurop note avec satisfaction le large soutien pour une structure à 2 organes**

PostEurop a pris note des conclusions du GAHRU en avril approuvées par le CA (CA - doc 2017.1), des résultats du questionnaire envoyé à tous les Pays-membres en mai, et du procès-verbal de la réunion du groupe de travail du 16 août 2017.

S'il est clair pour tout le monde que l'UPU est une organisation intergouvernementale, une large majorité des Pays-membres réclame le maintien des rôles fonctionnels actuels du CA et du CEP.

Les Membres de PostEurop ont compris que la responsabilité principale et l'intérêt des gouvernements des Pays-membres de l'UPU sont d'assurer des services postaux fonctionnels en établissant le cadre réglementaire nécessaire. Étant donné que ce sont les opérateurs qui ont l'expertise technique et opérationnelle nécessaire, il devrait leur incomber, au sein d'un conseil responsable des affaires opérationnelles élu par le Congrès, d'assurer le développement de solutions techniques, commerciales et opérationnelles répondant à ces exigences réglementaires. En ce sens, les opérateurs postaux désignés doivent continuer à jouer un rôle fort et clair, avec une flexibilité adéquate, dans le cadre de l'UPU.

Les opérateurs désignés européens consacrent beaucoup de temps et de ressources aux tâches de l'UPU de grande importance et ils s'attendent à ce que le travail de l'UPU soit pertinent pour leurs activités.

Le CA et le CEP ont des fonctions spécifiques, telles que définies dans le Règlement général (art. 107 et 113). Étant donné que ces organismes doivent se charger de leurs propres objectifs et perspectives, PostEurop reconnaît la nécessité d'une coordination et d'une consultation entre les deux Conseils, ce qui peut être assuré par un Comité de coordination non décisionnel. Dorénavant, il est souhaitable de clarifier le rôle du Comité

de coordination actuel en ajoutant des dispositions sur son rôle et sa composition dans le Règlement général.

### **La composition du CEP et les règles électorales doivent être traitées de manière appropriée**

Les Membres de PostEurop sont conscients que la question de la représentation est très délicate et doit être traitée avec beaucoup de précaution lors de tout Congrès. Par conséquent, PostEurop préconise ce qui suit:

- Nécessité de conserver une représentation spécifique et des règles d'élection pour le CEP, garantissant à la fois l'apport d'expertise technique et de contributions financières.
- Les pays européens devraient conserver les mêmes conditions qu'actuellement pour se présenter au CEP et obtenir un siège, alors que pour les autres régions, un ou plusieurs sièges supplémentaires pourraient être convenus afin de reconnaître leur importance économique croissante. En tout cas, il demeure crucial d'adopter une approche pragmatique.

### **PostEurop recommande d'étudier attentivement l'option d'un Congrès de mi-mandat**

Même s'il semble qu'un Congrès de mi-mandat permanent bénéficie d'un large soutien, PostEurop recommande aux membres de l'UPU d'évaluer les coûts et les avantages du Congrès de 2018 avant de prendre une décision finale.

### **Conclusion**

Les Membres de PostEurop souhaitent que des discussions fructueuses et transparentes au sein du GAHRU permettent au CA d'adopter en avril 2018, de préférence par consensus, une proposition acceptable et équilibrée présentée au Congrès d'Addis-Abeba. En plus de ces discussions à venir, les Membres de PostEurop sont prêts à contribuer à faire de l'UPU une organisation plus agile et pertinente, aidant tous les Pays-membres et leurs opérateurs désignés à maintenir un rôle durable et innovant pour le secteur postal dans un environnement de plus en plus concurrentiel.